



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la santé publique SSP
Amt für Gesundheit GesA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 13, F +41 26 305 29 39
www.fr.ch/ssp

—

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81
www.fr.ch/smc

Lettre circulaire no 01/2022

Aux pharmaciens responsables
des pharmacies publiques du canton

Fribourg, le 5 janvier 2022

Réf: SM/TP/JMC

Prescriptions off-label Ivermectine® ou Hydroxychloroquine®

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés que des prescriptions off-label étaient régulièrement émises pour des patients atteints du COVID ou émises en réserve pour le cas où ceux-ci seraient atteints du COVID.

Parmi les principes actifs prescrits se trouvent principalement l'Ivermectine ou l'hydroxychloroquine, tous deux non recommandés sachant qu'ils ne bénéficient pas de preuve d'efficacité avérée.

Pour rappel, les traitements à base d'Ivermectine ne sont pas reconnus ni approuvés dans aucun traitement d'infection virale. Il n'existe ainsi aucune directive soutenant la prescription de ce médicament, ni dans la prévention, ni dans le traitement du COVID.

Concernant les traitements à base d'hydroxychloroquine, de nombreuses études ont confirmé que ce principe actif ne diminue pas la mortalité ni la durée de la maladie en milieu hospitalier. L'hydroxychloroquine n'est plus du tout recommandée ni dans la prévention, ni dans le traitement du COVID-19, tant au niveau national qu'international.

Afin de préserver la disponibilité de ces médicaments pour les patients selon les indications enregistrées de chacun, nous demandons aux professionnels de la santé médecins et pharmaciens de respecter les bonnes pratiques suivantes :

- les médecins en cabinet doivent limiter leurs prescriptions d'Ivermectine aux patients souffrant de gale ou aux autres indications reconnues par Swissmedic.

—

Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**
Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**

- Les médecins en cabinet doivent limiter leurs prescriptions de Plaquenil[®], ou tout générique, aux patients souffrant de maladies chroniques, nécessitant l'administration quotidienne de ce principe actif dans le cadre des indications reconnues par Swissmedic.
- Les pharmaciens d'officine s'engagent à honorer uniquement les prescriptions de Plaquenil[®], ou tout générique, des patients atteints de maladie chronique et connus de leur pharmacie, ou d'Ivermectine pour les indications approuvées.

Les autorités sanitaires du canton de Fribourg se réservent le droit de prendre des sanctions administratives en cas de non-respect répété des bonnes pratiques en matière de prescription et de remise des médicaments concernés.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier et pour votre précieuse collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Sophie Maillard
Pharmacienne cantonale



Dr Thomas Plattner
Médecin cantonal

Copie

- - SMC